



Charte du bénévolat

dans le cadre de l'accompagnement aux savoirs de base

Des valeurs ...

Une charte représente un engagement partagé entre une association et un bénévole. C'est un outil qui revêt une valeur morale et non juridique, et qui acte des principes.

L'apprenant est considéré comme une personne responsable à laquelle on s'adresse directement.

L'accompagnement proposé vise à l'émancipation de l'apprenant.

L'objectif de l'association s'inscrit dans le cadre de l'éducation permanente et du droit à se former tout au long la vie pour permettre d'apprendre ou de ré-apprendre les savoirs de base.

Un engagement partagé...

La structure...

Apporte une réponse personnalisée à une demande d'apprenant.

Accueille et informe le bénévole du projet associatif et de l'environnement dans lequel il évolue.

Définit les activités et les responsabilités du bénévole.

Coordonne l'action des bénévoles, avec l'aide d'un interlocuteur référent.

Propose des temps de rencontres et d'échanges au sein de la structure et favorise la formation.

Met à disposition un lieu neutre, dédié aux apprentissages.

Cependant, il peut exister des situations où la neutralité du lieu est difficile, notamment dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap. Il appartient alors à la structure de réfléchir à un autre lieu adapté.

Le bénévole...

Permet d'apporter une réponse adaptée à une demande d'apprenant.

S'engage dans cette activité avec sérieux et régularité pour une durée suffisamment longue (une année).

Cela permet à l'apprenant de bénéficier d'un accompagnement offrant la possibilité de réaliser les objectifs d'apprentissage.

Accepte le travail en équipe.

Le bénévole n'agit pas seul. Son action s'inscrit dans un partenariat structure-bénévole- apprenant. En cela il est accompagné par un référent avec lequel il travaille en concertation et en coordination.

S'engage à participer à des rencontres et des formations spécifiques à l'accompagnement d'adultes.

Se limite à sa mission.

Le bénévole est attentif à rester dans le cadre de l'accompagnement aux savoirs de base.

Structures ayant participé aux travaux de réflexion

- **ADEM 03**, Montmarault
- **ATD Quart Monde**, Clermont-Fd
- **Centre Social Joseph GAIDIER**, ARASC, Riom
- **Club UNESCO**, Lempdes
- **FORM@CCEL**, Clermont-Fd
- **GRETA**, Issoire
- **Journal EXCLUSIF**, Clermont-Fd
- **La Clé à mots-lettres**, Cusset
- **Les restos du cœur 03**, Montluçon
- **Relais MALAKOFF/CAF**, Clermont-Fd
- **RERS de Haute-Auvergne**, Saint-Flour
- **Secours Populaire 63**, Clermont-Fd

Illettrisme, Français Langue Etrangère, Analphabétisme...

Mettons-nous d'accord sur les mots...

Pour les personnes qui ont été scolarisées en France et qui n'ont pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul, des compétences de base pour être autonomes dans les situations simples de la vie courante, on parle d'**illettrisme**.

Il s'agit pour elles de réapprendre, de renouer avec la culture de l'écrit et avec les formations de base dans le cadre de la politique de lutte contre l'illettrisme.

Pour les personnes qui n'ont jamais été scolarisées, on parle d'**analphabétisme**. Elles ne sont jamais entrées dans le code écrit. Il s'agit pour elles d'entrer dans un premier apprentissage.

Et enfin, pour les nouveaux arrivants dans un pays dont ils ne parlent pas la langue, il s'agit de son apprentissage. En France, on parle du "**Français langue étrangère**".

Etre en situation d'illettrisme, c'est ne pas disposer, après avoir été pourtant scolarisé, des compétences de base suffisantes pour faire face de manière autonome, à des situations courantes de la vie quotidienne :

- faire une liste de courses,
 - lire une notice de médicament ou une consigne de sécurité,
 - rédiger un chèque,
 - utiliser un appareil,
 - comprendre le carnet scolaire de son enfant,
- et à plus forte raison entrer avec plaisir dans la lecture d'un livre...

Quelques chiffres...

3 100 00 personnes, âgées de 18 à 65 ans, résidant en métropole, et ayant été scolarisées en France, sont en situation d'illettrisme, **ce qui représente 9 % de la population**

- **plus de la moitié** des personnes en situation d'illettrisme **ont plus de 45 ans**
- **les hommes (59 %)** sont plus nombreux que **les femmes (41 %)**
- **la moitié** des personnes en situation d'illettrisme **vit dans des zones faiblement peuplées**
- **plus de la moitié** des personnes en situation d'illettrisme **ont un emploi**

Référence : enquête IVQ (information et vie quotidienne) 2002/2005 –
Échantillon de 10 000 personnes, sur une population de 40 millions

En Auvergne,

- 9 % environ de la population française régionale âgée de 18 à 65 ans est touchée par l'illettrisme, soit **73 800 personnes**
- Parmi les personnes touchées par l'illettrisme **39 000** ont plus de 45 ans
- 4,5 % de la population de jeunes de 18-25 ans est en situation d'illettrisme, soit environ **5 500 jeunes**
- 11 % des personnes en situation d'illettrisme sont demandeurs d'emploi, soit environ **8 000 personnes**
- 24 % des jeunes de 15 ans sont des lecteurs inefficaces, soit environ **3 000 élèves**

Source : *Plan Régional de Prévention et de Lutte Contre l'Illettrisme en Auvergne*, p. 16

Les données quantitatives de l'Auvergne constituent une extrapolation des données nationales et n'ont qu'une valeur indicative de l'ampleur du phénomène sur le territoire régional.

Organisation et ressources

Au national :

- **l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme** : directeur Hervé FERNANDEZ 1 rue place de l'École – BP 7082 - 69348 Lyon - www.anlci.fr
- **un Chargé de Mission Illettrisme dans chaque région**
- **des Centres Ressources Illettrisme** : régionaux ou départementaux, sur le territoire national et dans les DOM-TOM, « outils » au service à la fois des décideurs, des acteurs qui agissent sur le terrain et des populations
- **un Réseau National** des Professionnels des Centres Ressources Illettrisme et Analphabétisme

En Auvergne :

- **la Chargée de Mission Régionale** : Sylvie MARTIN - Direction Régionale Jeunesse et Sports Cohésion Sociale (DRJSCS) – 34 rue Albert Thomas – 63038 Clermont-Fd cedex 1 – Tél. : 04.73.34.91.63
- **le Centre Ressources Illettrisme Auvergne** - 6 rue du Clos Notre Dame à Clermont-Ferrand - 04.73.90.48.16 - contact@cri-auvergne.org